

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2008 À 21 H

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mesdames VIROULAUD, DE LA IGLESIA, ARSIGNY, DUCHESNE, CHARLESWORTH, Messieurs MINEUR, ROCHE, CHRISTOFLOUR, BARDE, TIRARD-BOIS, GIRON, BARTAL, SANDEAU et BIOT (arrivé en cours de séance).

Excusée : Madame MOLLINÉ.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

### DELIBERATION RECRUTEMENT DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES POUR LA CANTINE :

Madame le Maire indique que suite à la démission d'un premier agent et la demande de mise en disponibilité pour un an du second, il y a lieu de prendre deux personnes en mission temporaire pour assurer la restauration scolaire. Elle propose de contracter auprès du centre de gestion de la fonction publique de la Dordogne deux contrats de mission temporaire d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 10 juillet 2009 à raison de 25,50 heures hebdomadaires. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer les contrats correspondants.

### DELIBERATION AUGMENTATION DU TARIF DE LA CANTINE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2008 :

Madame le Maire indique que les prix des repas de la cantine scolaire n'ont pas été modifiés depuis septembre 2006. Compte tenu de l'augmentation importante du coût des denrées, elle propose de réévaluer ces tarifs. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs comme suit à compter du mois de septembre 2008 à 2 € le repas enfant et 3 € le repas adulte (instituteurs et autres intervenants). Les repas ne seront pas facturés en cas d'absence les jours de grève et en cas d'absence supérieure à quatre jours consécutifs.

### DELIBERATION REMBOURSEMENT DE LOGICIEL A MONSIEUR BARTAL :

Madame le Maire rappelle que Jean-Philippe BARTAL s'est proposé de créer un site internet de la mairie de Saint Méard de Gurçon. Afin de mettre ce projet à exécution, il a acheté un logiciel spécifique d'un montant de 64,16 € qu'il convient de lui rembourser. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

### DELIBERATION DESIGNANT LES DELEGUES COMMUNAUX AU PGB :

Suite aux élections municipales du 9 mars 2008, à l'installation du conseil municipal en date du 15 mars 2008 et conformément à l'article L5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner les délégués chargés de représenter la commune au sein du Pays du Grand Bergeracois (PGB). Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, nomme à l'unanimité comme délégués communaux au Pays du Grand Bergeracois (PGB), Messieurs CHRISTOFLOUR Serge et BIOT Philippe, délégués titulaires et Messieurs BARDE Gil et ROCHE Jean, délégués suppléants.

Arrivée de Monsieur BIOT Philippe.

### DELIBERATION REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS DE RECETTES :

En application de l'instruction ministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs de recettes et des régisseurs d'avance sont fixés par décision de l'assemblée délibérante et ce, dans la limite des taux en vigueur prévus pour les régisseurs de l'État. L'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 fixe le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents. En conséquence, Madame le Maire propose de faire application automatique et sans restriction de l'arrêté ministériel susvisé et de tout texte qui viendrait le modifier (modification du taux d'indemnité, modification de tranches indemnitaires...). Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, adopte la proposition.

### DELIBERATION ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES :

Le Maire informe le conseil municipal que le syndicat d'énergies de la Dordogne a créé un service de groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Ce service gratuit permettrait le regroupement de commandes afin d'accroître les capacités de négociation avec les fournisseurs et ainsi bénéficier d'une économie d'échelle. De plus, les communes adhérentes à ce groupement pourraient bénéficier de l'expertise technique, administrative et juridique du SDE24 dans ce domaine. Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour

l'achat d'énergies dont le SDE24 serait coordonnateur et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion audit service.

### PROPOSITION DE DELEGUES DE L'ADMINISTRATION AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Madame le Maire indique que conformément à la circulaire ministérielle du 20 décembre 2007 relative à la révision et à la tenue des listes électorales, le conseil municipal doit proposer à monsieur le Préfet deux candidatures à la nomination de délégué de l'administration. Le conseil municipal, après étude, propose les candidatures suivantes : Madame FRIZZI Chantal, domiciliée Chataignière 24610 SAINT MÉARD DE GURÇON et Monsieur LEJAS Dominique, domicilié Jarrige 24610 SAINT MÉARD DE GURÇON.

### ETUDE DES CANDIDATURES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES :

Madame le Maire donne lecture des propositions arrivées en mairie. Elle donne les références des quatre architectes ayant répondu à l'appel de la mairie soit Monsieur ROUSSET, Monsieur GRIFFOUL, Monsieur DELAGE et Madame BOURDON. Le conseil municipal décide d'étudier ces propositions plus en détail avant de prendre une décision.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Madame CLÉMENT, directrice du bureau de Montpon a rencontré Madame le Maire et lui a fait parvenir le diagnostic partagé du bureau de St Méard pour l'année 2007. Le nombre de clients/jour est en baisse (43 au lieu de 54 en 2006) mais le nombre d'opérations/jour est stable (73 au lieu de 72 en 2006). En 2008, pour une semaine moyenne la fréquentation hebdomadaire est de 248 clients et de 344 opérations.

- Syndicat de ramassage scolaire de Vélines : il est donné lecture de la lettre de Madame la Présidente expliquant les débats concernant la demande d'indemnité de présidence. Madame De La Iglesia qui assistait à cette réunion donne des explications.

- Syndicat d'adduction d'eau potable de Vélines : Monsieur Mineur indique que l'ouverture des plis a eue lieu pour la création d'un deuxième réservoir d'eau potable à Maya. La sectorisation consistant à isoler une portion du réseau afin de chercher les fuites éventuelles a commencé.

- Communauté des communes du Gursonnais : Madame GORCE Sandrine et Madame ZARATIN Florence ont été tirées au sort pour les jurys d'assises. Réunion du Bureau : application de la partie juridique de la mise à disposition des agents mais il n'y aura pas de retour financier. Révision de la carte communale : un nouveau bureau d'études est désigné ; il s'agit du cabinet Géoval.

- Lecture de la circulaire relative au contrat de Pays 2008.-2011. St Méard de Gurçon n'a aucun projet pouvant entrer dans ce dispositif.

- Lecture de la composition de la commission communale des impôts directs.

- Rapport de la Satèse (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration placé auprès du conseil général de la Dordogne) sur l'activité de la station d'épuration : « l'eau traitée, prélevée avant son rejet en milieu naturel s'avère de bonne qualité. La quantité de matière en suspension est due à un développement important d'algues (phytosynthèse) ; Le site de traitement est correctement entretenu. »

- France Bleue Périgord propose d'animer un jeu radiophonique « Génération Périgord » le mardi soir. A l'occasion de ce jeu les hommes et les femmes de la commune s'opposent sous forme de questions posées aux candidats. 1<sup>er</sup> jeu : 2 femmes face à 2 hommes (âgés de 25 à 60 ans) ; 2<sup>ème</sup> jeu : 2 femmes face à 2 hommes (plus de 60 ans), 3<sup>ème</sup> jeu : 2 femmes face à 2 hommes (moins de 25 ans) ; 4<sup>ème</sup> jeu : 2 associations face à face ; 5<sup>ème</sup> jeu : tous les candidats des jeux précédents.

- Dépannage des cloches : il y a lieu de reprendre toute l'installation électrique des parafoudres afin d'isoler les cloches dans un boîtier séparé de l'armoire électrique.

- Lecture du mail de Monsieur Szlovik sur les dangers des pesticides. Monsieur Christoflour se propose de rencontrer cet administré.

- L'acte de vente d'un terrain à Monsieur et Madame Amraoui est signé.

- Monsieur Roche indique que le stockage de containers à ordures ménagères sur le parking à la sortie du bourg direction Villefranche de Lonchat pose problème. En effet, cela apporte des nuisances tant olfactives que visuelles aux riverains. Il demande s'il serait possible de les installer sur le terrain communal devant la station d'épuration. Le nombre de bacs verts et jaunes disponibles à la commune est insuffisant. Il conviendra de s'en procurer d'autres.

- Monsieur Roche, responsable de la salle des fêtes, indique que des associations utilisent la salle sans prévenir au préalable la mairie et surtout sans la nettoyer. Afin de remédier à cette situation, il demande qu'un

courrier soit adressé à toutes les associations leur demandant de s'inscrire en mairie avant toute utilisation (tant pour la salle du bas que la salle du haut).

- Serge Christoflour indique qu'il y aura les 29 et 30 août 2008 à Saint Antoine de Breuilh deux journées « sport et culture » pour les enfants de 5 à 18 ans. Concernant l'homologation du stade, il demande si la mairie a reçu une réponse car lors de l'assemblée de l'association sportive PMG, le président a indiqué que l'homologation avait été refusée et que par conséquent aucun match de seniors ne pourrait être joué sur le stade de Saint Méard de Gurçon. Le conseil municipal s'étonne de cette situation et Madame le Maire indique qu'elle n'a reçu aucun refus d'homologation. La demande de renouvellement décennal de l'homologation est toujours en cours d'instruction. Monsieur Christoflour indique qu'il contactera les responsables de la Ligue d'Aquitaine.

- Jean-Philippe Bartal propose de visionner le site internet de la mairie qu'il a créé. Il demande à tous les délégués communaux de récupérer les différents comptes rendus des réunions auxquelles ils participent. Ainsi il pourra les mettre en ligne sur le site internet de la mairie.

- Bernard Tirard-Bois : la toiture du lavoir est à refaire. Cela sera fait par les employés communaux.

- Philippe Biot : il y a lieu de désherber les abords du cimetière. Les employés communaux ont prévu de le faire dès qu'ils auront fini de préparer l'école pour la rentrée scolaire.

- Gil Barde s'excuse de ne pouvoir être présent le samedi 13 septembre 2008 lors de la plantation du mai.

Madame le Maire demande aux administrées venues assister à la présente séance du conseil municipal si elles souhaitent s'exprimer :

- Madame Florence Zaratin demande si elle peut assister aux réunions de la communauté de communes du gursonnais. Il lui est répondu que les séances sont publiques. Monsieur Bartal délégué communal propose de l'informer de la prochaine réunion.

- Madame Marylène Murat ne souhaite pas s'exprimer.

- Madame Chantal Frizzi non plus.

Séance levée à 23 h 15.